



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**GRAND EST
RÉGION
VERTE**



Comité Régional de l'Énergie

4 juillet 2025

Mots d'ouverture

Ordre du jour

1. Mots d'ouverture
2. Rappel du rôle du CRE
3. Présentation d'un état des lieux de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans le Grand Est en 2023, et des actions en faveur des économies d'énergie
4. Bilan d'étape des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)
5. Retour sur les ateliers du 19 mai 2025 sur les perspectives de développement des énergies renouvelables et de récupération régionales
6. Mots de clôture

Approbation du relevé de décisions de la séance du 17 juillet 2024

Selon l'article [D. 141-2-1 du code de l'énergie](#), le comité est chargé notamment de :

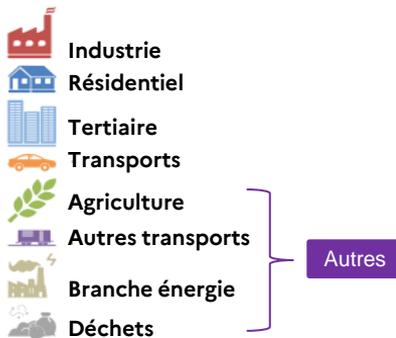
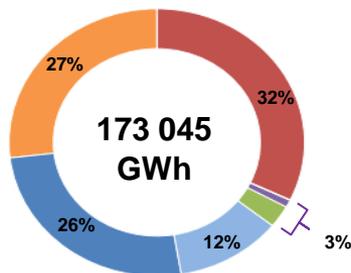
- Favoriser la concertation, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie au sein de la région Grand Est ;
- Rendre un avis sur l'évolution du développement des énergies renouvelables et de récupération en vue de l'atteinte des objectifs de la PPE, sur la base d'un bilan des indicateurs présenté chaque année ;
- Rendre un avis sur la cartographie des zones d'accélération que lui transmettent les référents préfectoraux ;
- Proposer des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération en fonction des capacités de productions existantes et en projet et des études de potentiels mobilisables ;
- Contribuer à la fixation, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement des énergies renouvelables et de récupération du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Présentation d'un état des lieux de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans le Grand Est en 2023 et des actions en faveur des économies d'énergie

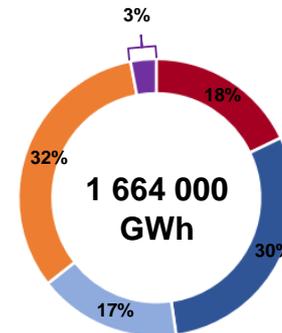
Trajectoire de réduction de la consommation d'énergie

Consommation d'énergie finale par secteurs – 2021 - 2022

Grand Est



National

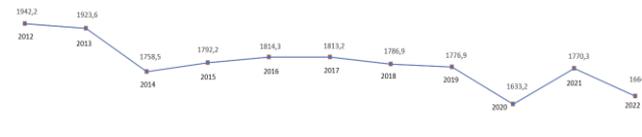


GWh



Évolution de la consommation d'énergie finale à climat réel

TWh



Les politiques et leviers nationaux favorables aux économies d'énergie

	Cadre réglementaire et normatif	Leviers Financiers
Industrie	Réduction progressive des quotas d'émission de gaz à effet de serre	SEQUE - France 2030 – FDR 140 Climaxion
Résidentiel	Réglementation énergétique 2020 ; Service Public de la Rénovation de l'Habitat	France Rénov Climaxion
Tertiaire	Décret tertiaire	Fond vert (bâtiment publics) Climaxion
Transport	Normes d'émission SEQUE – pour le maritime et l'aérien Stratégie nationale logistique & FDR	France 2030, Fond mobilité active, AAP Mobilité durable Climaxion
Transverse	SNBC & PPE Plan national de sobriété énergétique Planification écologique	Certificat d'Economie d'Energie - Fond vert - FEDER Climaxion

Des actions régionales intégrées à la feuille de route sur la planification écologique à impact sur les consommations énergétiques



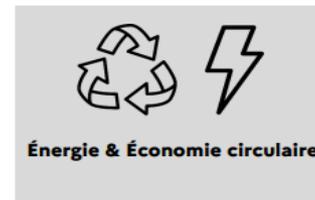
- Accompagner les sites industriels et leurs dirigeants vers la transition énergétique et écologique de leurs activités
- Renforcer le financement de la décarbonation et de la transition écologique de l'industrie



- Accompagner les projets d'auto-rénovation bâti ancien
- Sensibiliser les fournisseurs de matériaux à la rénovation globale et performante
- Promouvoir la rénovation globale des bâtiments via des garanties de prêts
- Accroître l'appui à la rénovation thermique des bâtiments tertiaires publics
- Idem pour les copropriétés
- Renforcer la performance énergétique dans les OPAH



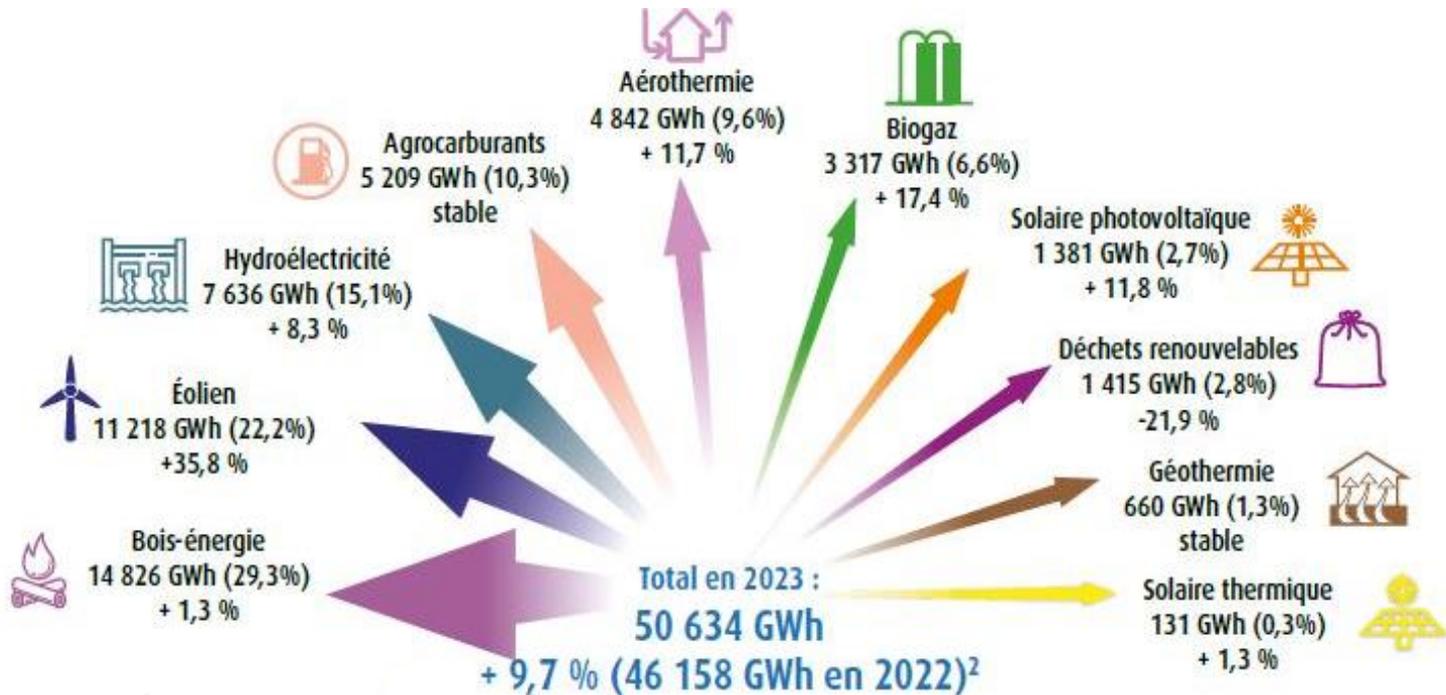
- Encourager le déploiement du covoiturage
- Accompagner la décarbonation des véhicules lourds
- Développer les solutions de TàD
Déployer 3 SERM
- Soutenir le fret fluvial et ferroviaire en valorisant la cartographie des infrastructures
- Accompagner les employeurs à la définition de plans de mobilités
- Développer l'usage du vélo
- Favoriser le confort et la sécurité des cheminements piétons



- Développer un plan de sobriété énergétique régional
- Sensibiliser à la sobriété en facilitant l'appropriation des données individuelles de consommation
- Développer les synergies entre collectivités et industriels pour mieux valoriser les gisements de chaleur fatale

Panorama des énergies renouvelables dans le Grand Est : bilan 2023

Production d'énergies renouvelables et de récupération en Grand Est par filière et évolution 2022-2023

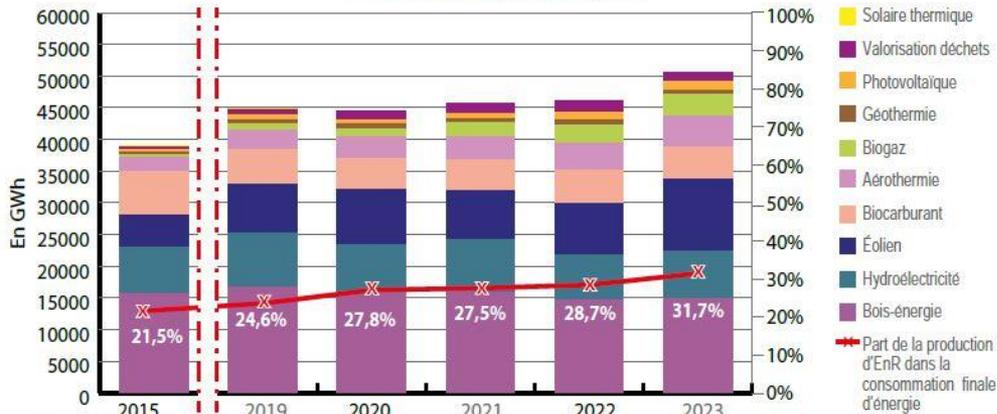


Panorama des énergies renouvelables dans le Grand Est : évolution de la production

Augmentation de la production d'EnR&R entre 2015 et 2023 :
+ 28 %

Part de la production d'EnR dans la consommation finale
d'énergie en 2023 :
31,7 %

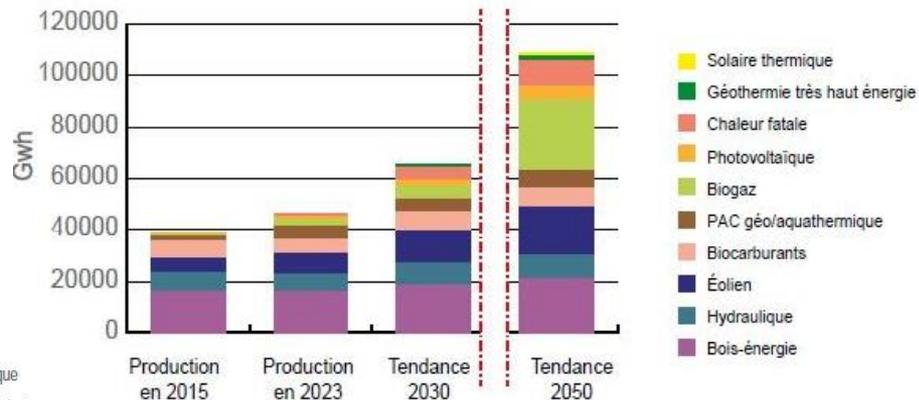
Évolution de la production d'énergie renouvelable
en Grand Est depuis 2015 (Gwh)



Source : DREAL Grand Est

Comité Régional de l'Énergie Grand Est

Comparatif entre la production d'énergie renouvelable en 2015, en 2023
et la tendance du SRADEET en 2030 et 2050



Source : DREAL Grand Est, ADEME, SDES, open data Réseaux Energies, SRADEET

=> Chiffres en augmentation mais qui restent
loin des trajectoires du SRADEET à 2030 et
2050

Temps d'échanges

Bilan d'étape des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Les zones d'accélération sont définies par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable.

Ces zones témoignent de la volonté politique des communes mais ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones.

Ces zones pourront ensuite être incluses dans les documents d'urbanisme, via des modifications simplifiées.

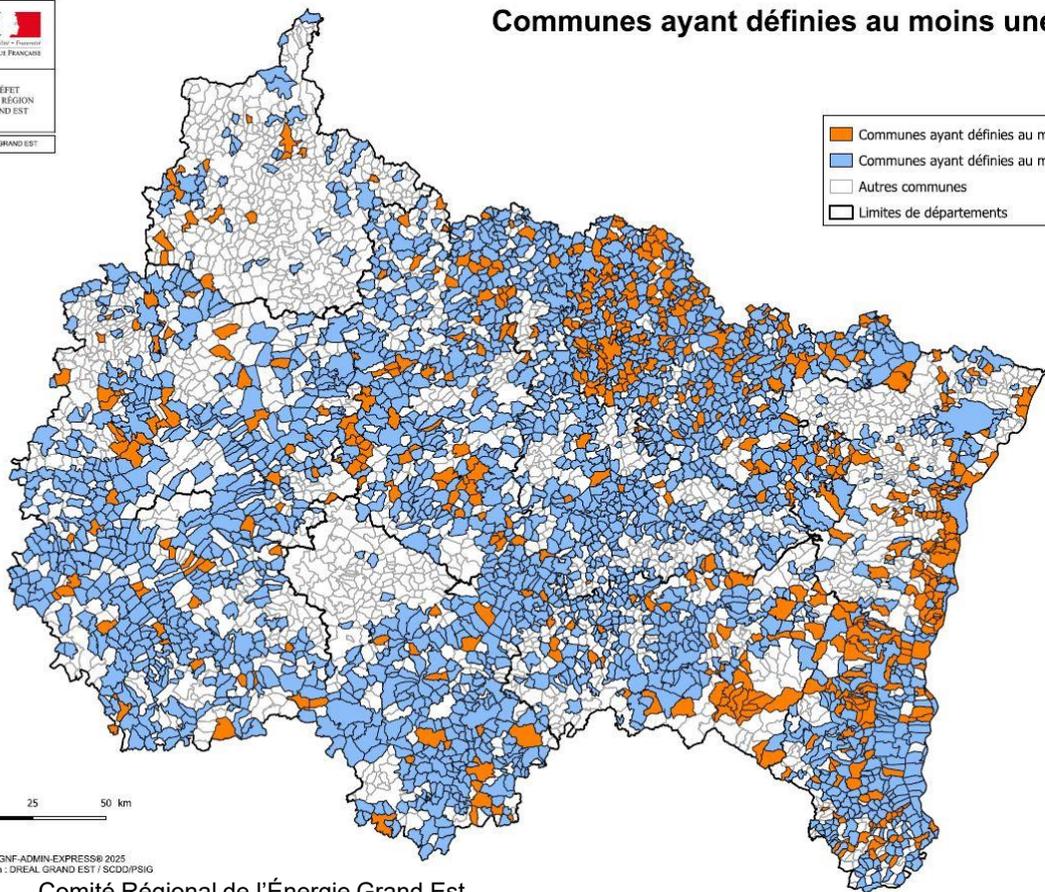
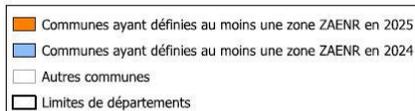
Les projets en zone favorable sont pleinement soumis à la réglementation (PC, ICPE, évaluation environnementale, ...) et ne bénéficient pas de dispense.

Pour les projets se développant hors de ces zones, un **comité de projet sera obligatoire** (en fonction de seuils définis par décret).

Évolution de l'avancement des communes

Communes ayant définies au moins une zone ZAENR

RÉGION GRAND EST



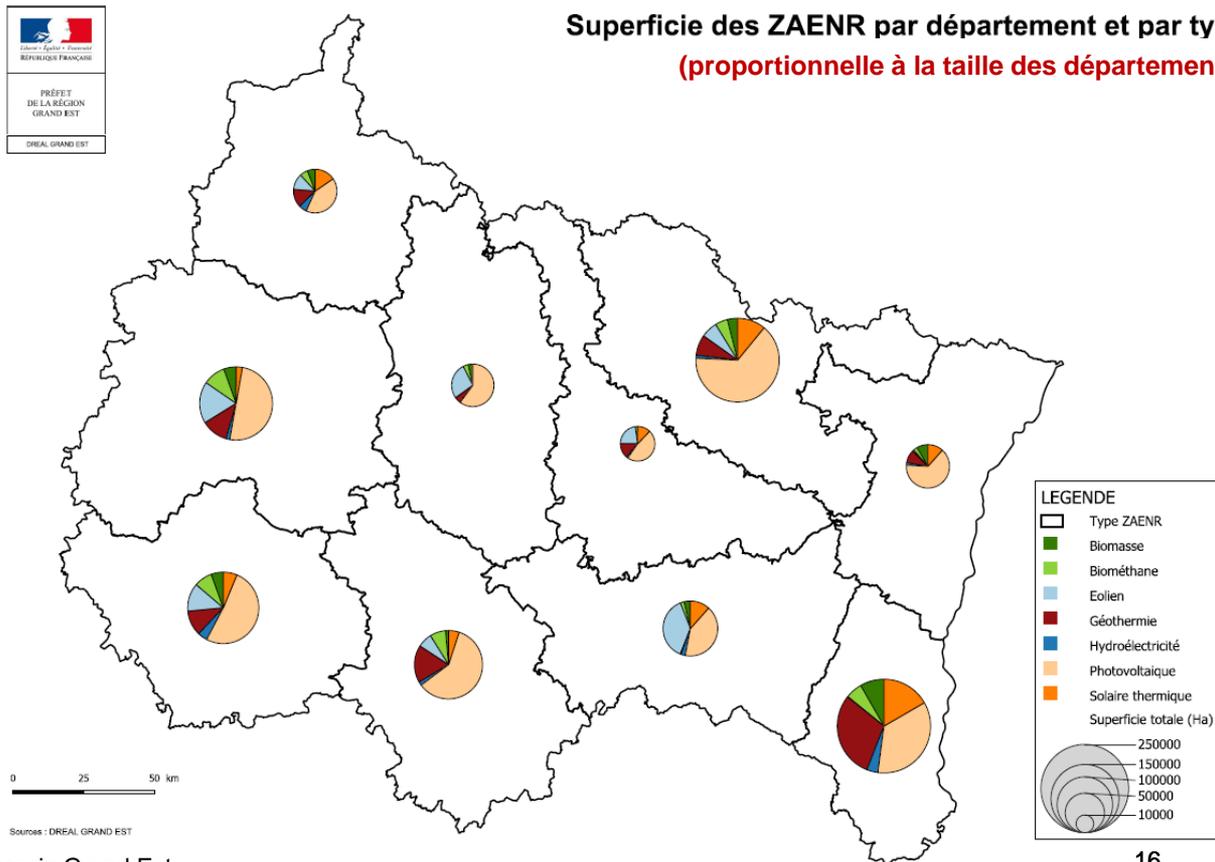
**577 communes
supplémentaires ont
proposé une ZAER entre
mai 2024 et mi-février 2025
(soit une évolution de
+ 11,3%)**

**=> En Grand Est, au total,
53 % des communes ont
proposé au moins une
ZAER (bilan à mi-février)**

Répartition des ZAER (par département / par filière)



Superficie des ZAENR par département et par type
(proportionnelle à la taille des départements)

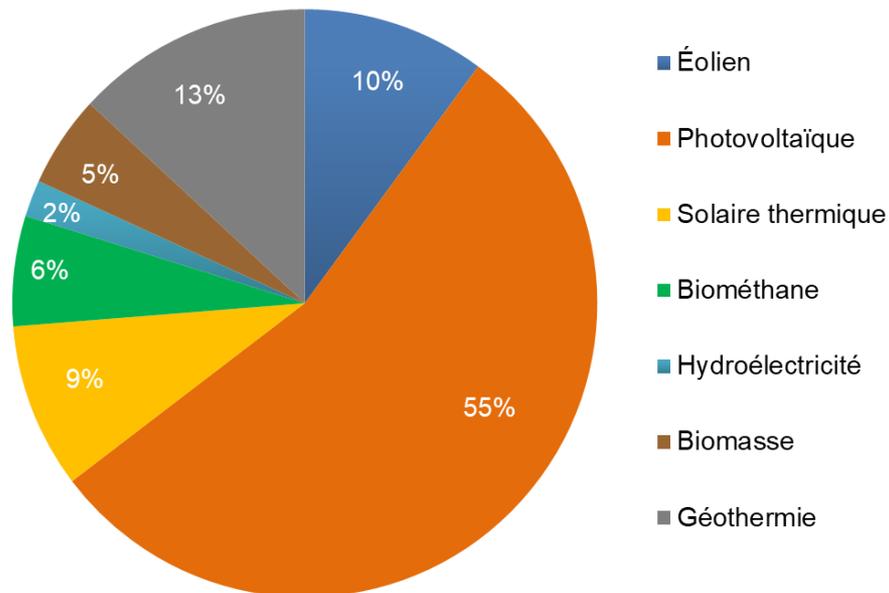


ZAER : surfaces par filière

Filières	Surface des ZAER (en ha) Février 2025	Surface des ZAER (en ha) Mai 2024
Solaire photovoltaïque	808 773	441 383
Éolien	152 381	114 297
Géothermie	195 276	105 226
Biométhane	97 233	60 234
Biomasse	74 752	29 869
Hydroélectricité	37 375	9 147
Solaire thermique	135 540	44 126
Total	1 501 330	804 281

+ 46 %

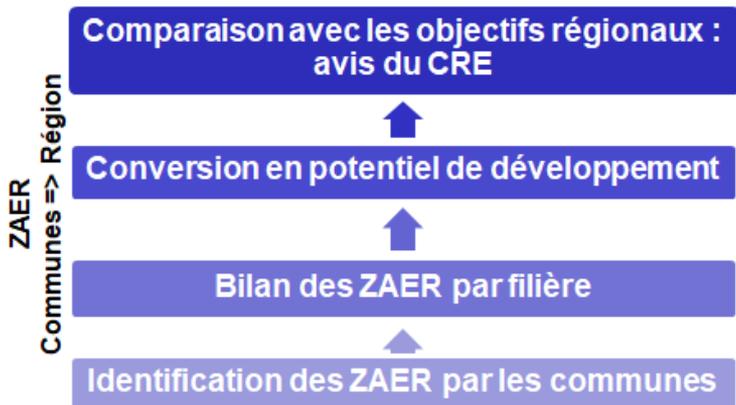
Répartition des ZAER par filières (basée sur la surface des ZAER)



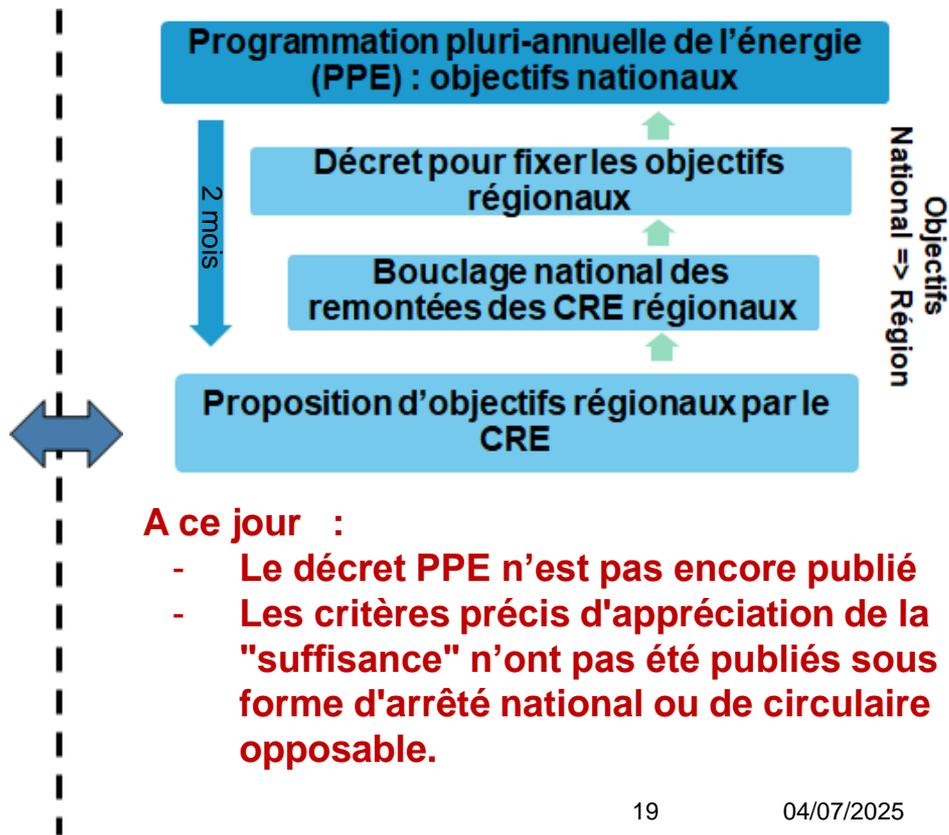
ZAER - Retours de la Communaute Urbaine du Grand Reims

Rappel sur la suffisance des ZAER

Le CRE doit rendre un avis sur la cartographie des zones d'accélération que lui transmettent les référents préfectoraux.



Comité Régional de l'Énergie Grand Est



A ce jour :

- Le décret PPE n'est pas encore publié
- Les critères précis d'appréciation de la "suffisance" n'ont pas été publiés sous forme d'arrêté national ou de circulaire opposable.

L'évolution des chiffres de production et de consommation d'énergies visée par le projet de PPE3 toujours en débat

Chiffres présentés dans le projet de PPE 3 soumis à consultation finale du public en mars 2025

En TWh	Réel 2023	Objectif 2030	Objectif 2035	Évolution 2023/2035
Sorties des énergies fossiles	60 % d'énergie fossile consommée	42 % d'énergie fossile consommée	30 % d'énergie fossile consommée	
Production d'électricité décarbonée	458	577	666 - 708	x 1,5
Chaleur renouvelable	172	276	328 - 421	x 2,2
Biogaz	19,5	50	50 - 85	x 3,5
Consommation d'énergie finale	1509	1243	1100	- 30%

Objectifs par filière du projet de PPE3 toujours en débat (production nationale visée en TWh)

Chiffres présentés dans le projet de PPE 3 soumis à consultation finale du public en mars 2025

Filières à régionaliser	Réel 2023	Objectif 2030	Objectif 2035	Évolution 2023/2035
Éolien terrestre	48,7	72	91 - 103	x 2
Photovoltaïque	22,7	66	92 - 110	x 4,5
Hydroélectricité (avec STEP)	54,2	54	54	-
Méthanisation / Biogaz	19,5	50	50 - 85	x 3,5
Biomasse solide (bois-énergie, part renouvelable de la chaleur produite par les unités de valorisation énergétique des déchets urbains)	110,7	120	120 - 153	x 1,2
Géothermie	5,4	16	23 - 28	x 4,7
Solaire thermique	1,5	6	10	x 6,7
Aérothermie	41,1	74	106 - 127	x 2,9
Récupération de chaleur fatale	3,9	13,6	21 - 29	x 6,4
Réseau de chaleur	27	54,7	70,5 - 93	x 6
Combustible solide de récupération	0,2	10	11	x 55

Principe de la méthode : surfaces remontées en ZAER par les communes sont converties en puissance, afin d'être comparées à terme aux objectifs régionalisés.

Filières	Résultats de la consultation	Évolutions de la méthode
Éolien	Diminution du taux de réussite pour les niveaux favorables au regard de l'augmentation des contraintes militaires	Modification du taux de réussite : passage de 80 % à 65% pour les niveaux de contraintes « fort possible »
	Augmentation du taux de conversion surfacique	Passage à 0,12 MW/ha au lieu de 0,08 MW/ha
Photovoltaïque	Diminution du taux de conversion surfacique pour les projets agrivoltaïques	Passage à 0,8 MW/ha au lieu de 1 MW/ha
	Diminution du taux de réussite du photovoltaïque en ombrières	Passage à 50 % au lieu de 70 %
Méthanisation	Modification du taux de réussite	Augmentation de 20 à 30% pour l'injection
	Prise en compte de la disponibilité de la ressource	Utilisation des données du Schéma régional biomasse (SRB) de disponibilité de la ressource et des perspectives d'implantation des projets. Au regard de la dynamique de la filière et de l'arrêt des soutiens financiers, toutes les filières retenues ont été placées dans la sous-filière « injection ».

Filière	Sous-filière	Conversion en potentiel énergétique			SRADDET 2035	Projections nationales indicatives hautes 2035	Etat des lieux 2024 + Potentiel Haut ZAER
		Bas	à	Haut			
Eolien	Nouveau parc	2 912 MW	à	3 559 MW	6 679 MW	8 684 MW	8 904 MW
	Repowering	531 MW	à	649 MW			
Photovoltaïque	Toiture	2 691 MW	à	3 290 MW	3 169 MW	7 267 MW	8 496 MW
	Sol	2 669 MW	à	3 262 MW			
	Ombrières	30 MW	à	36 MW			
Hydroélectricité		7 MW	à	9 MW	1 792 GWh	1 518 MW	1 514 MW

Résultats des autres EnR

Filière	Sous-filière	Conversion en potentiel énergétique			SRADDET 2035	Projections nationales indicatives hautes 2035	Etat des lieux + Potentiel Haut ZAER
		Bas	à	Haut			
Méthanisation	Cogénération	783 GWh	à	957 GWh	5 300 GWh	9 600 GWh	4 211 GWh
	Injection						
Bois énergie		161 GWh	à	196 GWh	19 132 GWh	22 300 GWh	15 355 GWh
Géothermie		1 410 GWh	à	1 724 GWh	2 630 GWh	2 300 / 2 500 GWh	2 386 GWh
Solaire thermique		216 GWh	à	264 GWh	384 GWh	1 535 GWh	402 GWh

Temps d'échanges

Retour sur les ateliers du 19 mai 2025 sur les perspectives de développement des énergies renouvelables et de récupération régionales

Aucun support législatif ne définit de cadre méthodologique réglementaire pour proposer les objectifs régionalisés. Cet exercice de planification étant le premier du genre, il n'existe pas de guide national.

MÉTHODOLOGIE EN GRAND EST

Production par le secrétariat du comité régional de l'énergie (DREAL, Région, SGARE) d'une méthodologie exploitant la bibliographie nationale, les retours d'expérience de la région, les données transmises par les acteurs des filières et des partenaires, ainsi que les travaux des collectivités sur la définition des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER).

- Proposition de données pour chaque filière dépendant de différents facteurs et sélectionnées en fonction de leur pertinence (études disponibles, maturité de la filière,...),
- Partage des objectifs régionalisés à horizon 2030 - 2035 tels que proposés par la DGEC.



Données partagées au CRE et acteurs intéressés par la filière et échanges sur les opportunités et freins de chaque filière dans le Grand Est lors d'ateliers de concertation en vue de construire une proposition régionale en lien avec les réalités de terrain.

Collège	Nombre de présents	Nom des structures présentes
Collège 1	11	SGARE (1) ; DREAL (3) ; DRAAF (4) ; ADEME (3)
Collège 2	5	Conseil Régional (services) (5)
Collège 3	5	CA Saint Avold Synergie (1) ; Communauté Urbaine du Grand Reims (1) ; ScoT Vosges Centrales (2) ; Syndicat mixte du Scotam (1)
Collège 4	13	SER (2) ; EDF (4) ; CRAGE (1) ; Enedis (1) ; RTE (2) ; Natran (2) ; GRDF (1)
Collège 5	3	UFC Que choisir (1) ; Lorraine énergies renouvelables - GECLER (2)
Hors collèges	11	ATMO GRAND EST (3) ; FEDENE (2) ; Fibois GE (1) ; Cerema Est (1) ; OFB (2) AMGE (1) ; France renouvelables (1)

Ateliers - retours qualitatifs Grands enjeux identifiés

Technologie & capacité

Maîtrise des solutions, maturité variable selon les filières (géothermie profonde, PAC, pyrogazéification, stockage).

Transition énergétique

Forte contribution à la décarbonation, complémentarité des filières, adaptation des usages.

Enjeux fonciers

Concurrences d'usages sur les ressources foncières, forestières et énergétiques (alimentation vs énergie).

Acceptabilité

Besoin d'information, gestion des perceptions (paysage, odeurs, bruit, risques passés, accès au foncier).

Cadre de développement

Complexité réglementaire, nécessité d'accompagnement, gouvernance territoriale à renforcer.

Ancrage territorial

Projets locaux générant revenus, emplois et attractivité pour les territoires (agriculture, forêt, industrie locale).

Environnement & durabilité

Vigilance biodiversité, qualité de l'air (bois), risques sismiques (géothermie), sobriété des ressources (sols, eau, biomasse).

Modèle économique

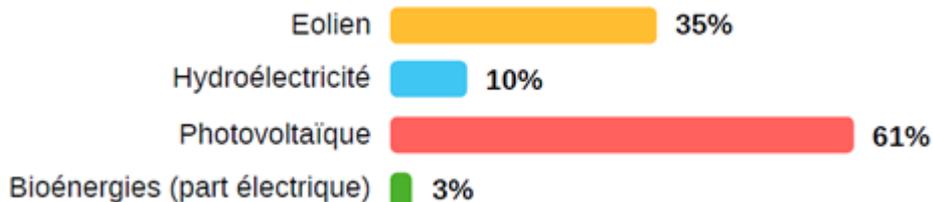
Besoin de stabilité des soutiens, modèles économiques contrastés selon filières et échelles de projets.

**Synthèse
globale
des ateliers
EnR**

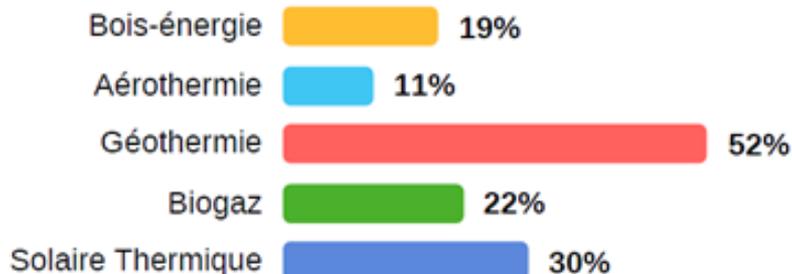
Ateliers - retours par filière

Filières	SRADDET 2035	Proposition nationale basse 2035	Proposition nationale haute 2035	Tendance exprimée par les participants/aux projections nationales
PV	3 326 GWh	5 226 GWh	7 267 GWh	AU DESSUS
Hydroélectricité	9 212 GWh	8 325 GWh		DANS L'INTERVALLE
Géothermie	1 305 GWh	1 600 GWh	2 300 / 2 500 GWh	AVIS CONTRASTES DANS L'INTERVALLE
Biogaz	5 277 GWh	5 300 GWh	8 650 GWh	AVIS CONTRASTES DANS L'INTERVALLE
Éolien	13 487 GWh	16 158 GWh	17 388 GWh	LEGEREMENT EN DESSOUS
Aérothermie	3 735 GWh	8 500 GWh	11 112 / 13 381 GWh	EN DESSOUS
Bois-énergie	19 132 GWh	22 300 GWh		EN DESSOUS
Solaire thermique	384 GWh	950 GWh	1 535 GWh	EN DESSOUS

Question 1 : Parmi toutes les filières électriques abordées aujourd'hui, laquelle devrait, selon vous être accélérée en priorité ?



Question 2 : Parmi toutes les filières thermiques abordées aujourd'hui, laquelle devrait, selon vous être accélérée en priorité ?



Temps d'échanges

Délai :
2 mois

Délai :
6 mois

Publication de la
Programmation
Pluriannuelle de
l'Énergie (PPE3)
2025 - 2035

Demande du
Ministre en
charge de
l'Énergie aux
CRE d'élaborer
une proposition
d'objectifs
régionaux de
développement
des EnR

Fin 2025
Proposition
du CRE
Grand Est au
Ministre en
charge de
l'énergie

Concertation
nationale avec
les conseils
régionaux pour
que la somme
des objectifs
régionaux soient
cohérents avec
les objectifs
nationaux PPE3

Publication
du décret
fixant les
objectifs
régionaux :
PPE3
régionalisée

Juillet 2026
Avis sur la
suffisance
des ZAER

Engagement de la
mise en
compatibilité du
SRADDET par
rapport aux
objectifs régionaux
fixés par décret

Pilote : État

Pilote : Régions

Pilote : CRE

Mots de clôture